



(11)

EP 2 373 430 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

18.03.2020 Bulletin 2020/12

(51) Int Cl.:

B05B 11/00 (2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:

PCT/FR2009/052483

(21) Numéro de dépôt: **09803833.4**

(22) Date de dépôt: **10.12.2009**

(87) Numéro de publication internationale:

WO 2010/067031 (17.06.2010 Gazette 2010/24)

(54) BAGUE DE FIXATION ET DISTRIBUTEUR COMPRENANT UNE TELLE BAGUE

BEFESTIGUNGSRING UND SOLCH EINEN RING UMFASSENDE ABGABEVORRICHTUNG

SECURING COLLAR AND DISPENSER COMPRISING SUCH A COLLAR

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**

(72) Inventeur: **LANGLOIS, Yann**

F-27170 Tilleul Dame Agnes (FR)

(30) Priorité: **12.12.2008 FR 0858511**

(74) Mandataire: **CAPRI**

Cabinet de Propriété Industrielle

33, rue de Naples

75008 Paris (FR)

(43) Date de publication de la demande:

12.10.2011 Bulletin 2011/41

(56) Documents cités:

DE-U1- 9 218 298 FR-A1- 2 764 584

FR-A1- 2 808 513

(73) Titulaire: **Aptar France SAS**

27110 Le Neubourg (FR)

EP 2 373 430 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne une bague de fixation pour monter un organe de distribution, telle qu'une pompe ou une valve, sur un col d'un réservoir. En général, la bague comprend des moyens de réception aptes à recevoir fixement la pompe ou la valve, et des moyens de fixation aptes à venir en prise avec le col du réservoir. De telles bagues de fixation sont couramment utilisées dans les domaines de la parfumerie, de la cosmétique ou encore de la pharmacie. La présente invention concerne également un distributeur de produit fluide intégrant un réservoir, une pompe ou une valve, et une bague de fixation selon l'invention.

[0002] Il existe déjà dans l'art antérieur de nombreux documents décrivant des bagues de fixation pour fixer une pompe ou une valve sur un col de réservoir. Les moyens de fixation de la bague peuvent utiliser diverses techniques connues, comme par exemple le vissage, le sertissage, l'encliquetage, etc. Dans la technique d'encliquetage, il existe deux types distincts, à savoir l'encliquetage réalisé uniquement par la bague de fixation, et l'encliquetage réalisé par la coopération de la bague de fixation avec une frette de verrouillage qui vient entourer la bague. Les techniques de sertissage et d'encliquetage permettent de réaliser une fixation définitive, en ce sens que l'utilisateur n'est normalement pas amené à retirer la pompe du réservoir. La technique de vissage réalise une fixation non définitive permettant à l'utilisateur de dévisser la bague pour pouvoir avoir accès à l'intérieur du réservoir à travers le col. L'invention trouvera une application privilégiée avec les bagues de fixation définitives, mais pourra également s'appliquer aux bagues de fixation non définitives, si cela s'avère nécessaire ou utile.

[0003] De plus en plus, il est exigé de pouvoir recycler le distributeur, c'est-à-dire de pouvoir séparer ces différents éléments constitutifs dans le but de les recycler séparément. Bien entendu, lorsque la bague de fixation réalise une fixation définitive (sertissage, encliquetage), le démontage du distributeur est compliqué, puisqu'il nécessite de détruire la bague de fixation, ce qui s'avère souvent compliqué. Avec les bagues de fixation à visser, le problème ne se pose que de manière restreinte, étant donné qu'il est possible de dévisser la bague du col. Toutefois, dans certaines applications, il peut être souhaitable de pouvoir retirer la bague sans avoir à la dévisser. Or, ceci n'est pas possible avec les bagues de fixation conventionnelles qui sont à l'heure actuelle sur le marché.

[0004] Le but de la présente invention est de remédier à cet inconvénient précité de l'art antérieur en définissant une nouvelle bague de fixation qui permet un recyclage facile et rapide du distributeur, sans pour cela augmenter le nombre de pièces constitutives du distributeur ou compliquer la fabrication de ces éléments constitutifs.

[0005] Pour atteindre ce but, la présente invention propose une bague de fixation selon la revendication 1. Les

moyens de rupture, au cours de l'utilisation du distributeur, ne remplissent absolument aucune fonction, et semble même inexistant. En effet, la bague de fixation va remplir sa fonction première de pièce intermédiaire entre la pompe ou la valve et le col du réservoir. L'utilisateur du distributeur ne sait même pas que ces moyens de rupture sont présents dans le distributeur. De plus, les moyens de rupture sont calculés de telle manière qu'un utilisateur moyen, dans des conditions d'utilisation normales, ne puisse pas exercer la force nécessaire à faire rompre les moyens de rupture. Ainsi, tout risque de rupture involontaire ou accidentel par l'utilisateur est évité. En revanche, il sera aisé de régler la machine automatique dédiée à la rupture de la bague avec la force ou le couple nécessaire à faire rompre les moyens de rupture. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit d'une bague de fixation définitive (sertissage, encliquetage), le caractère définitif est bien réel pour l'utilisateur, mais pas pour le recycleur ultérieur.

[0006] La jupe peut être une jupe interne destinée à venir en prise avec l'intérieur du col, ou en variante préférentielle, la jupe peut être une jupe extérieure venant en prise autour du col.

[0007] Selon un autre aspect intéressant de l'invention, les moyens de rupture se présentent dans la forme de fenêtres disposées de manière à former une ligne de rupture annulaire. A la place des fenêtres traversantes, on peut également imaginer une ou plusieurs rainures permettant de réduire localement l'épaisseur de paroi, créant ainsi une ligne de moindre résistance. Que les moyens de rupture se présentent sous la forme de fenêtres ou de rainures, leur but est d'affaiblir localement la bague de manière à imposer l'emplacement de la rupture ainsi que la force nécessaire pour réaliser cette rupture.

[0008] Une telle bague de fixation, lorsqu'il s'agit d'une bague de fixation à encliquetage, peut être associée à une frette extérieure, qui peut être une frette d'habillage lorsque la bague réalise une fixation définitive à elle seule, ou une frette de verrouillage engagée autour de la bague pour verrouiller les moyens de fixation autour du col, lorsqu'il s'agit d'une bague de fixation nécessitant la coopération d'une frette.

[0009] La présente invention définit également un distributeur de produit fluide comprenant :

- un réservoir formant un col,
- un organe de distribution, tel qu'une pompe ou une valve, et
- une bague de fixation telle que définie ci-dessus,

caractérisé en ce qu'il est en outre prévu des moyens de blocage en rotation pour bloquer la bague en rotation sur le col, de sorte qu'un couple exercé sur la bague, par exemple au niveau des ses moyens de réception, a pour effet de rompre les moyens de rupture. Ce mode réalisation s'applique plus particulièrement aux bagues de fixation à encliqueter ou à sertir, mais peut également s'appliquer aux bagues à visser, les moyens de blocage

en rotation faisant alors office de moyens d'anti-dévisage. Le but est de bloquer en rotation la partie de la bague de fixation qui vient en prise avec le col de manière à pouvoir exercer un couple sur l'autre partie de la bague de manière à faire rompre les moyens de rupture. En ajustant avec précision la conception des moyens de rupture, il est facile de déterminer avec précision le couple nécessaire pour faire rompre les moyens de rupture. Avantageusement, les moyens de blocage sont formés entre le col et les moyens de fixation. De préférence, le col comprend un profil de blocage et la bague comprend une jupe formant un logement apte à recevoir le profil de blocage du col.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, le distributeur peut en outre comprendre une frette de verrouillage engagée autour de la bague pour verrouiller les moyens de fixation autour du col. La frette remplit alors une fonction technique. En variante, on peut également utiliser une frette d'habillage, ne remplissant qu'une fonction esthétique, avec une bague de fixation qui assure à elle seule la fixation.

[0011] Selon un autre aspect de l'invention, la bague comprend une jupe s'étendant en dessous des moyens de rupture et une douille s'étendant au-dessus des moyens de rupture, la frette étant en prise plus forte avec la douille qu'avec la jupe.

[0012] Dans ce cas, la rupture des moyens de rupture permet de désolidariser individuellement les pattes du reste de la bague, ce qui facilite d'une part le retrait de la bague de fixation du col et l'enlèvement des pattes, étant donné qu'elles ne sont plus reliées entre elles.

[0013] L'esprit de la présente invention est de créer une faiblesse contrôlée au niveau de la bague de fixation qui est mise à profit, non pas par l'utilisateur du distributeur qui ignore la présence de cette faiblesse, mais par un opérateur ultérieur chargé du recyclage, notamment du désassemblage, du distributeur. Cette faiblesse permet de détruire définitivement la bague de fixation et de retirer ainsi la pompe ou la valve du réservoir.

[0014] L'invention sera maintenant plus amplement décrite en référence aux dessins joints donnant à titre d'exemples non limitatifs plusieurs modes de réalisation de l'invention.

[0015] Sur les figures :

- la figure 1 est une vue en coupe transversale partielle à travers une bague de fixation selon un premier mode de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est une vue similaire à celle de la figure 1 pour un second mode de réalisation non revendiquée de l'invention,
- la figure 3 est une vue partiellement de face, partiellement en section transversale, d'une partie d'un distributeur utilisant une bague de fixation selon un troisième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 4 est une vue en plan de la bague de fixation et de l'organe de distribution de la figure 3, et
- la figure 5 est une vue en perspective de la partie

supérieure du réservoir intégrant le col utilisé dans le distributeur de la figure 3.

[0016] On se référera tout d'abord à la figure 1 pour décrire en détail le premier mode de réalisation de l'invention. La bague de fixation 3 peut être réalisée par injection moulage de matière plastique appropriée. En variante, la bague peut également être réalisée en métal. La bague présente globalement une symétrie de révolution axiale. La bague comprend des moyens de réception 31, un plateau annulaire 32, une jupe de fixation 33 et une douille de guidage 34.

[0017] Les moyens de réception 31 peuvent se présenter sous la forme d'une gorge annulaire 311 permettant de recevoir, avantageusement par encliquetage, une collerette radiale saillante (non représentée) formée par un organe de distribution, telle qu'une pompe ou une valve. La réception de l'organe de distribution dans cette gorge 311 doit non seulement permettre un maintien stable de l'organe de distribution, mais également une étanchéité parfaite. Les moyens de réception 31 comprennent également une ouverture axiale 312 à travers laquelle peut s'étendre la tige d'actionnement (non représentée) de l'organe de distribution. A la place de la gorge annulaire d'encliquetage 311, on peut imaginer d'autres structures permettant de réaliser une fixation stable et étanche de l'organe de distribution sur la bague.

[0018] Le plateau annulaire 32 s'étend radialement vers l'extérieur à partir de la périphérie externe des moyens de réception 31. Le but de ce plateau 32 est d'exercer une pression axiale sur le bord annulaire supérieur du col pour réaliser une étanchéité à ce niveau. Conventionnellement, un joint de col est interposé entre le plateau 32 et le bord supérieur du col, et ce joint est écrasé contre le col par le plateau 32.

[0019] La jupe de fixation 33 s'étend librement vers le bas à partir de la périphérie externe du plateau 32. Cette jupe 33 présente une forme générale sensiblement cylindrique. La majeure partie de la jupe 33 est formée par des pattes 331 séparées par des fentes verticales 333 qui sont ouvertes vers le bas. Les extrémités inférieures des pattes 331 sont formées intérieurement avec des moyens de fixation 332, qui peuvent par exemple se présenter sous la forme d'une ou plusieurs protubérances radiales internes. Sur la figure 3, les moyens de fixation 332 se présentent sous la forme de barrettes horizontales qui s'étendent sur toute la largeur des pattes. Ces barrettes forment toute ensemble une sorte de cordon annulaire discontinu au niveau des fentes 333. Comme on le verra ci-après, les moyens de fixation 332 sont destinés à coopérer avec un épaulement d'accrochage formé par le col du réservoir.

[0020] La douille de guidage 34 s'étend librement vers le haut à partir de la périphérie externe du plateau 32. Avantageusement, la douille 34 s'étend dans l'alignement de la jupe 33 de manière à former ensemble une paroi extérieure cylindrique. La douille 34 a un but de guidage pour une frette de verrouillage (non représen-

tée), qui est engagée avec serrage autour de la paroi externe cylindrique de la douille 34 et de la jupe 33 pour verrouiller les moyens de fixation 332 définitivement en prise avec le col.

[0021] Il s'agit là d'une structure tout à fait conventionnelle et bien connue pour une bague de fixation permettant une fixation définitive en association avec une frette de verrouillage extérieure. Lors du montage, la bague de fixation 3, déjà équipée de sa pompe ou de sa valve, est engagée sur le col : plus précisément, la jupe 33 est engagée autour du col, et pour ce faire, les pattes 331 sont déformées radialement vers l'extérieur jusqu'à ce que ces moyens de fixation 332 puissent venir au moins se loger sous l'épaule (non représenté) du col. Ensuite, on abaisse la frette de verrouillage autour de la jupe 33 pour contraindre les moyens de fixation 332 sous l'épaule du col et les verrouiller dans cette position. On obtient ainsi une fixation définitive de la bague sur le col de réservoir. Il s'agit là d'une technique de montage tout à fait conventionnelle et bien connue dans le domaine de la parfumerie, de la cosmétique ou encore de la pharmacie.

[0022] Selon l'invention, la bague 3 est pourvue de moyens de rupture 35 permettant de la casser en au moins deux parties de façon à pouvoir retirer la pompe ou la valve du réservoir. Ces moyens de rupture 35 sont selon l'invention prévus entre les moyens de fixation 332 et les moyens de réception 31. Les moyens de rupture 35 peuvent par exemple être prévus au niveau du plateau 32. Selon l'invention, les moyens de rupture 35 sont prévus au niveau de la jupe 33. Selon l'invention, les moyens de rupture 35 sont réalisés au niveau des extrémités supérieures des pattes 331, approximativement au niveau où les pattes 331 sont reliées au reste de la bague. Les moyens de rupture 35 peuvent par exemple se présenter sous la forme de fenêtres allongées traversantes 35 qui traversent l'épaisseur de paroi des pattes. Comme on peut le voir sur la figure 1, chaque patte 331 peut par exemple être pourvue de deux fenêtres rectangulaires, laissant subsister trois petits ponts de matière 351. On comprend aisément que la formation des fenêtres 35 affaiblit considérablement la liaison des pattes 331 avec le reste de la bague, étant donné que les ponts 351 sont faibles. Ainsi, une traction ou un couple approprié permet de faire rompre les ponts 351, ce qui permet de séparer les pattes 331 du reste de la bague. On peut noter que trois ponts de matière 351 sont formés uniquement par deux fenêtres 35, étant donné que les ponts d'extrémité sont formés en coopération avec les fentes 333. Étant donné la disposition des fenêtres 35, la rupture des ponts 351 permet de séparer individuellement chaque patte 331, ce qui facilite l'opération de démontage du distributeur. D'autre part, étant donné que les pattes 331 sont séparées, elles ne restent pas en place autour du col, ce qui nécessiterait autrement une opération supplémentaire.

[0023] A la place des fenêtres 35, on peut également imaginer d'autres formes de réalisation pour les moyens

de rupture. Ceux-ci peuvent être réalisés sous la forme d'une ou de plusieurs rainures permettant de réduire localement l'épaisseur de paroi de la bague. Ces rainures peuvent être considérées comme des fenêtres non traversantes.

[0024] En utilisation, la bague de fixation 3 de la figure 1 est associée à une frette de verrouillage (non représentée). La force de traction ou le couple de rotation peut alors être appliqué sur la frette au niveau de la douille de guidage 34.

[0025] La figure 2 représente un deuxième mode de réalisation non revendiqué pour une bague de fixation. Cette bague de fixation, désignée 3', présente une conception plus simple que celle de la figure 1. La bague 3' comprend un plateau annulaire 32 définissant en son centre une ouverture 312 pour le passage de la tige d'actionnement de la pompe ou de la valve. Les moyens de réception 31 ne présentent pas une configuration spéciale, et sont situés juste en dessous du plateau 32 qui aura pour fonction de coincer une collerette saillante de la pompe ou de la valve sur le bord supérieur du col. Cette collerette peut faire office de joint de col. Tout comme dans le mode de réalisation précédent, la bague 3' comprend une douille de guidage 34 qui s'étend librement vers le haut à partir de la périphérie extérieure du plateau 32. La bague 3' forme également une jupe de fixation 33 qui s'étend librement vers le bas à partir de la périphérie extérieure du plateau 32. La jupe 33 forme intérieurement des moyens de fixation 332 qui peuvent présenter une conception sensiblement similaire à ceux de la figure 1. Cependant, à la différence de la jupe 33 de la figure 1, la jupe de la bague 3' n'est pas formée avec des pattes séparées par des fentes, mais est au contraire continue sur toute sa périphérie. Ainsi, la jupe 33 présente une capacité de déformation moindre, mais permet en revanche une fixation définitive à elle seule sans l'aide d'une frette de verrouillage supplémentaire. Une frette d'habillage peut cependant être utilisée pour améliorer l'aspect esthétique en masquant la bague 3'.

[0026] Cette bague de fixation 3' comprend des moyens de rupture 35 qui peuvent par exemple se présenter sous la forme d'évidements, c'est-à-dire de fenêtres non traversantes. Ces évidements réduisent localement l'épaisseur de paroi de la jupe 33, créant ainsi une ligne de moindre résistance à la traction ou au cisaillement. Les évidements s'étendent sur toute la périphérie interne de la jupe 33 de manière à créer ensemble une ligne de rupture annulaire. En exerçant une traction ou un couple approprié, par exemple au niveau de la douille 34, on peut séparer la jupe 33 du restant de la bague. Toutefois, la jupe 33 va rester en position autour du col, ce qui nécessitera une opération supplémentaire de découpage ou d'arrachage de la jupe 33.

[0027] On se référera maintenant aux figures 3 à 5 pour expliquer un mode de réalisation préféré. Sur la figure 3, on voit un distributeur de produit fluide dont le réservoir 1 n'a été représenté que très partiellement. En effet, on ne voit que la partie supérieure du réservoir 1

formant un col 11 pourvu d'un épaulement extérieur 12 et de plusieurs profils de blocage en rotation 13. Le col 11 définit conventionnellement une ouverture 10 permettant de faire communiquer l'intérieur du réservoir avec l'extérieur. Ceci est visible sur la figure 5. L'épaulement 12 sert de profil d'accrochage destiné à coopérer avec les moyens de fixation 332 de la bague 3". L'épaulement 12 s'étend sur toute la périphérie externe du col 11 qui est orienté vers le bas. On peut ainsi dire que les moyens de fixation vont venir en prise sous l'épaulement 12. Les profils de blocage 13 sont avantageusement répartis de manière équidistante autour du col. Ces profils 13 s'étendent à partir du corps 14 du réservoir vers le haut pour parvenir jusqu'au niveau de l'épaulement 12. Les profils 13 font même saillie radialement vers l'extérieur par rapport à l'épaulement 12. Chaque profil 13 présente une forme sensiblement trapézoïdale. L'extrémité supérieure du profil 13 ne s'étend pas jusqu'au niveau du bord supérieur annulaire 15 du col. La surface externe du profil 13 est sensiblement verticale. Le réservoir 1 peut être réalisé en verre ou en matière plastique.

[0028] La bague de fixation 3" présente une conception sensiblement similaire à celle du premier mode de réalisation. La jupe 33 forme des pattes 331 séparées par des fentes 333. Les moyens de rupture 35 sont formés au niveau des extrémités supérieures des pattes 331 au niveau où ils rejoignent le reste de la bague. Bien que non représentée, la bague 3" comprend des moyens de réception, par exemple par encliquetage, permettant de recevoir un organe de distribution 2, qui comprend un corps 21, une entrée de produit fluide 22, un tube plongeur 23 ainsi qu'un poussoir 25. Sur la figure 4, on peut également voir que l'organe de distribution 2 comprend une tige d'actionnement 24 sur laquelle est monté le poussoir 25.

[0029] Pour bloquer les pattes 331 sous l'épaulement 12 du col, il est prévu une frette de verrouillage 4 qui est engagée autour de la bague 3" en contact serrant pour forcer et bloquer les moyens de fixation 332 sous l'épaulement 12. La frette de verrouillage 4 peut par exemple être réalisée en métal.

[0030] Dans ce mode de réalisation particulier, la bague de fixation 3" comprend plusieurs logements 335 formés entre deux pattes adjacentes 331. Le logement 335 peut être considéré comme une fente particulière étant donné qu'elle sépare deux pattes. Ceci est clairement visible sur la figure 3 et la figure 4. Le logement 335 s'étend jusqu'au niveau des moyens de rupture 35. Selon l'invention, les logements 335 sont destinés, lors du montage de la bague sur le col, à recevoir les profils de blocage en rotation 13 formés par le col. Ceci est visible sur la figure 3. Les profils 13, du fait de leur forme trapézoïdale avantageuse, s'engagent facilement dans les logements respectifs 335, qui présentent également une forme trapézoïdale correspondante. Les profils 13 remplissent les logements 335, de sorte que les pattes 331 ne peuvent plus effectuer de mouvement de rotation autour du col. L'engagement de la frette de verrouillage 4 autour

de la bague, permet de masquer les pattes, mais également les profils 13. Ainsi, pour l'utilisateur, les profils 13 ne sont pas visibles. En revanche, pour l'opérateur chargé du recyclage du distributeur, ces profils 13 engagés dans les logements 335 vont permettre d'exercer un couple sur la frette 4 en la maintenant par exemple au niveau de la douille de guidage 34. Ce couple va permettre de faire rompre les moyens de rupture 35, étant donné que les pattes 331 sont bloquées en rotation par les profils 13.

[0031] De préférence, la frette est en prise plus forte ou plus appuyée avec la douille 34 qu'avec la jupe 33. Ainsi, la frette est davantage solidaire de la douille que de la jupe, et comme la douille est séparée de la jupe par les moyens de rupture 35, une force de traction et/ou de rotation exercée sur la frette agira principalement ou prioritairement sur la douille, ce qui va induire une contrainte sur les moyens de rupture, qui vont finalement casser.

[0032] A la place des profils de blocage en rotation 13, on peut imaginer tout moyen équivalent permettant de bloquer en rotation la bague sur le col. Dans le cas d'une bague de fixation à visser, on peut par exemple imaginer que les profils de blocage en rotation se présentent sous la forme de crans permettant le vissage, mais interdisant tout dévissage de la bague.

[0033] Grâce à la présente invention, il est possible de démonter rapidement et proprement un distributeur de produit fluide, que la bague de fixation soit à montage définitif ou non définitif.

Revendications

1. Bague de fixation (3 ; 3") pour à monter un organe de distribution (2), tel qu'une pompe ou une valve, sur un col (11) d'un réservoir (1) pour constituer un distributeur de produit fluide, la bague comprenant :

- des moyens de réception (31) aptes à recevoir fixement l'organe de distribution (2), et
- une jupe (33) formant des moyens de fixation (332) aptes à venir en prise avec le col (11),
- des moyens de rupture (35) formés par la jupe (33) entre les moyens de réception (31) et les moyens de fixation (332) pour séparer les moyens de réception des moyens de fixation, de manière à pouvoir retirer l'organe de distribution (2) du réservoir (1),
- un plateau annulaire (32) destiné à exercer une pression sur le col (11), ce plateau étant situé entre les moyens de réception (31) et la jupe (33), **caractérisé en ce que** la bague comprend une douille (34) s'étendant dans l'alignement de la jupe (33) vers le haut à partir du plateau (32), et **en ce que** la jupe (33) forme plusieurs pattes (331) séparées par des fentes (333), les moyens de rupture (35) étant formés au niveau de chaque patte (331).

2. Bague de fixation selon la revendication 1, dans laquelle les moyens de rupture (35) se présentent dans la forme de fenêtres disposées de manière à former une ligne de rupture annulaire. 5
3. Distributeur de produit fluide comprenant :
 - un réservoir (1) formant un col (11),
 - un organe de distribution (2), tel qu'une pompe ou une valve, et 10
 - une bague de fixation (3") selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il est en outre prévu des 15
moyens de blocage en rotation (13, 335) pour blo-
quer la bague (3") en rotation sur le col, de sorte
qu'un couple exercé sur la bague, par exemple au
niveau des ses moyens de réception (31), a pour
effet de rompre les moyens de rupture (35). 20
4. Distributeur de produit fluide selon la revendication 3, dans lequel les moyens de blocage (13, 335) sont formés entre le col (11) et les moyens de fixation (332). 25
5. Distributeur de produit fluide selon la revendication 4, dans lequel le col (11) comprend un profil de blocage (13) et la bague (3") comprend une jupe (33) formant un logement (335) apte à recevoir le profil de blocage (13) du col. 30
6. Distributeur de produit fluide selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, comprenant en outre une frette de verrouillage (4) engagée autour de la bague (3 ; 3") pour verrouiller les moyens de fixation (332) autour du col (11). 35
7. Distributeur de produit fluide selon la revendication 6, dans lequel la frette (4) étant en prise plus forte avec la douille qu'avec la jupe. 40

Patentansprüche

1. Befestigungsring (3; 3") zum Anbringen eines Abgabeelements (2), wie etwa einer Pumpe oder eines Ventils, an einem Hals (11) eines Vorratsbehälters (1), um eine Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt zu bilden, wobei der Ring aufweist: 45
 - Aufnahmeeinrichtungen (31), die geeignet sind, das Abgabeelement (2) fest aufzunehmen, und
 - eine Schürze (33), die Befestigungseinrichtungen (332) bildet, die geeignet sind, mit dem Hals (11) in Eingriff zu kommen, 50
 - Bersteinrichtungen (35), die durch die Schürze (33) zwischen den Aufnahmeeinrichtungen (31)

und den Befestigungseinrichtungen (332) ausgebildet werden, um die Aufnahmeeinrichtungen von den Befestigungseinrichtungen derart zu trennen, dass das Abgabeelement (2) aus dem Vorratsbehälter (1) entnommen werden kann,

- eine ringförmige Platte (32), die dazu bestimmt ist, einen Druck auf den Hals (11) auszuüben, wobei die Platte zwischen den Aufnahmeeinrichtungen (31) und der Schürze (33) angeordnet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Ring eine Hülse (34) aufweist, die sich in Verlängerung der Schürze (33) von der Platte (32) ausgehend nach oben erstreckt,

und dadurch, dass die Schürze (33) mehrere Laschen (331) bildet, die durch Lücken (333) getrennt sind, wobei die Bersteinrichtungen (35) an jeder Lasche (331) ausgebildet sind.

2. Befestigungsring nach Anspruch 1, wobei die Bersteinrichtungen (35) die Form von Schlitten haben, die so angeordnet sind, dass sie eine ringförmige Bruchlinie bilden.

3. Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt, aufweisend:

- einen Vorratsbehälter (1), der einen Hals (11) ausbildet,
- ein Abgabeelement (2), wie etwa eine Pumpe oder ein Ventil, und
- einen Befestigungsring (3") nach einem der vorhergehenden Ansprüche,

dadurch gekennzeichnet, dass ferner Drehblockiereinrichtungen (13, 335) vorgesehen sind, um zu verhindern, dass sich der Ring (3") am Hals dreht, so dass ein Drehmoment, das auf den Ring ausgeübt wird, zum Beispiel an seinen Aufnahmeeinrichtungen (31), bewirkt, dass die Bersteinrichtungen (35) brechen.

4. Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt nach Anspruch 3, wobei die Blockiereinrichtungen (13, 335) zwischen dem Hals (11) und den Befestigungseinrichtungen (332) ausgebildet sind.

5. Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt nach Anspruch 4, wobei der Hals (11) ein Blockierprofil (13) aufweist und der Ring (3") eine Schürze (33) aufweist, die ein Gehäuse (335) bildet, das zur Aufnahme des Blockierprofils (13) des Halses geeignet ist.

6. Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt nach einem der Ansprüche 3 bis 5, ferner aufweisend eine Fixiermanschette (4), die um den Ring (3; 3") gelegt

ist, um die Befestigungseinrichtungen (332) um den Hals (11) herum zu fixieren.

7. Abgabevorrichtung für ein flüssiges Produkt nach Anspruch 6, wobei die Manschette (4) mit der Hülse fester in Eingriff steht als mit der Schürze.

Claims

1. A fastener ring (3; 3") for mounting a dispenser member (2), such as a pump or a valve, on a neck (11) of a reservoir (1) so as to constitute a fluid dispenser, the ring comprising:
 - reception means (31) that are suitable for receiving in stationary manner, the dispenser member (2), and
 - a skirt (33) forming fastener means (332) that are suitable for coming into engagement with the neck (11),
 - rupture means (35) formed by the skirt (33) between the reception means (31) and the fastener means (332) so as to separate the reception means from the fastener means, in such a manner as to be able to remove the dispenser member (2) from the reservoir (1),
 - annular plate (32) for exerting pressure on the neck (11), the plate being situated between the reception means (31) and the skirt (33), **characterized in that** the ring comprises a brushing (34) extends in alignment with the skirt (33) upward from the plate (32), and **in that** A fastener ring according to claim 32, wherein the skirt (33) forms a plurality of tabs (331) that are separated by gaps (333), the rupture means (35) being formed in each tab (331).
2. A ring according to claim 1, wherein the rupture means (35) are in the form of slots that are disposed in such a manner as to form an annular rupture line.
3. A fluid dispenser comprising:
 - a reservoir (1) forming a neck (11),
 - a dispenser member (2), such as a pump or a valve, and
 - a fastener ring (3") according to any preceding claim,
 the fluid dispenser being **characterized in that** it is also provided with blocking means (13, 335) for preventing the ring (3") from turning on the neck, so that a torque exerted on the ring, e.g. at its reception means (31), has the effect of rupturing the rupture means (35).
4. A fluid dispenser according to claim 3, wherein the blocking means (13, 335) are formed between the

neck (11) and the fastener means (332).

5. A fluid dispenser according to claim 4, wherein the neck (11) includes a blocking profile (13) and the ring (3") includes a skirt (33) forming a housing (335) that is suitable for receiving the blocking profile (13) of the neck.
6. A fluid dispenser according to any one of claims 3 to 5, further comprising a locking hoop (4) that is engaged around the ring (3; 3") so as to lock the fastener means (332) around the neck (11).
7. A fluid dispenser according to claim 6, wherein the hoop (4) being in stronger engagement with the bushing than with the skirt.

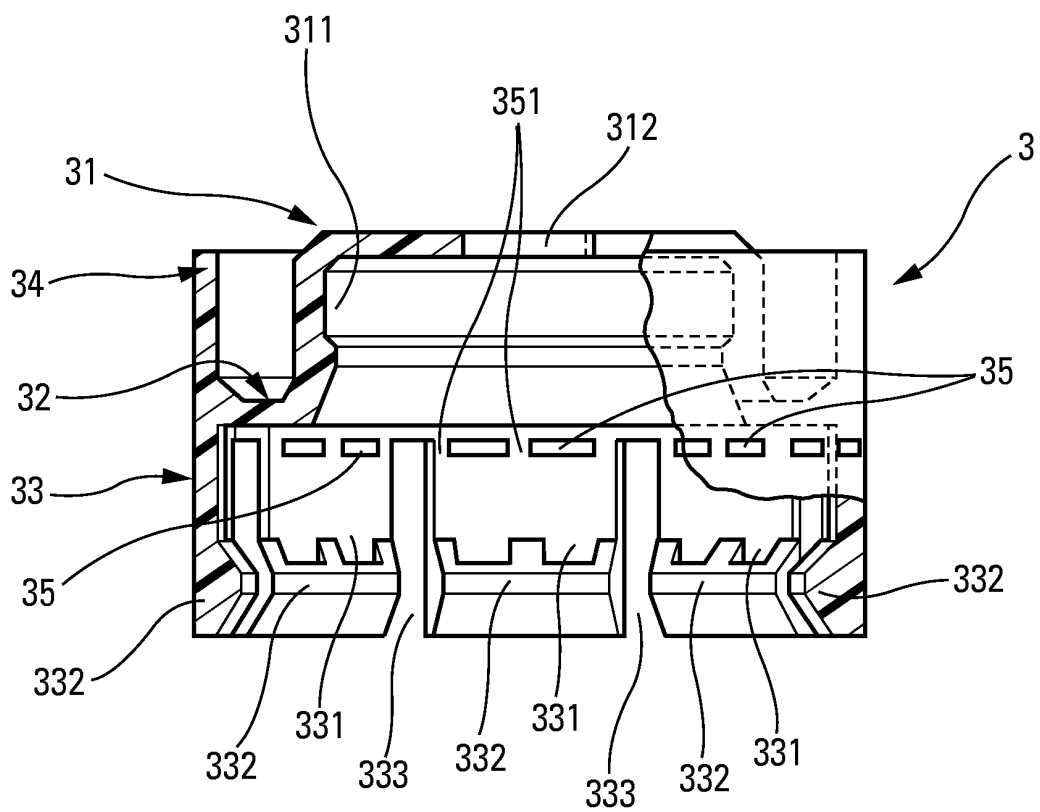


Fig. 1

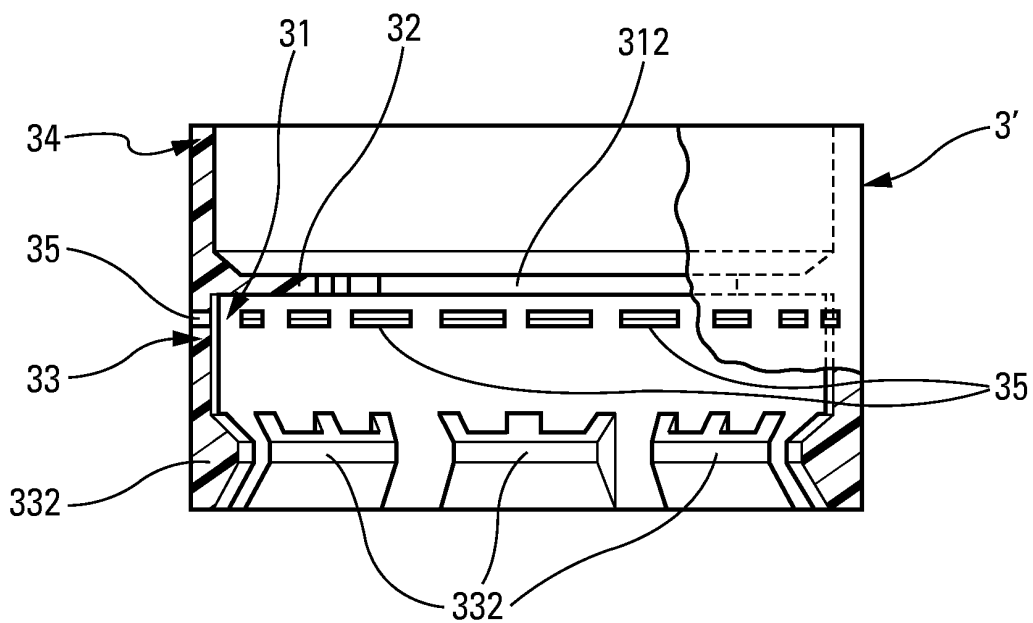


Fig. 2

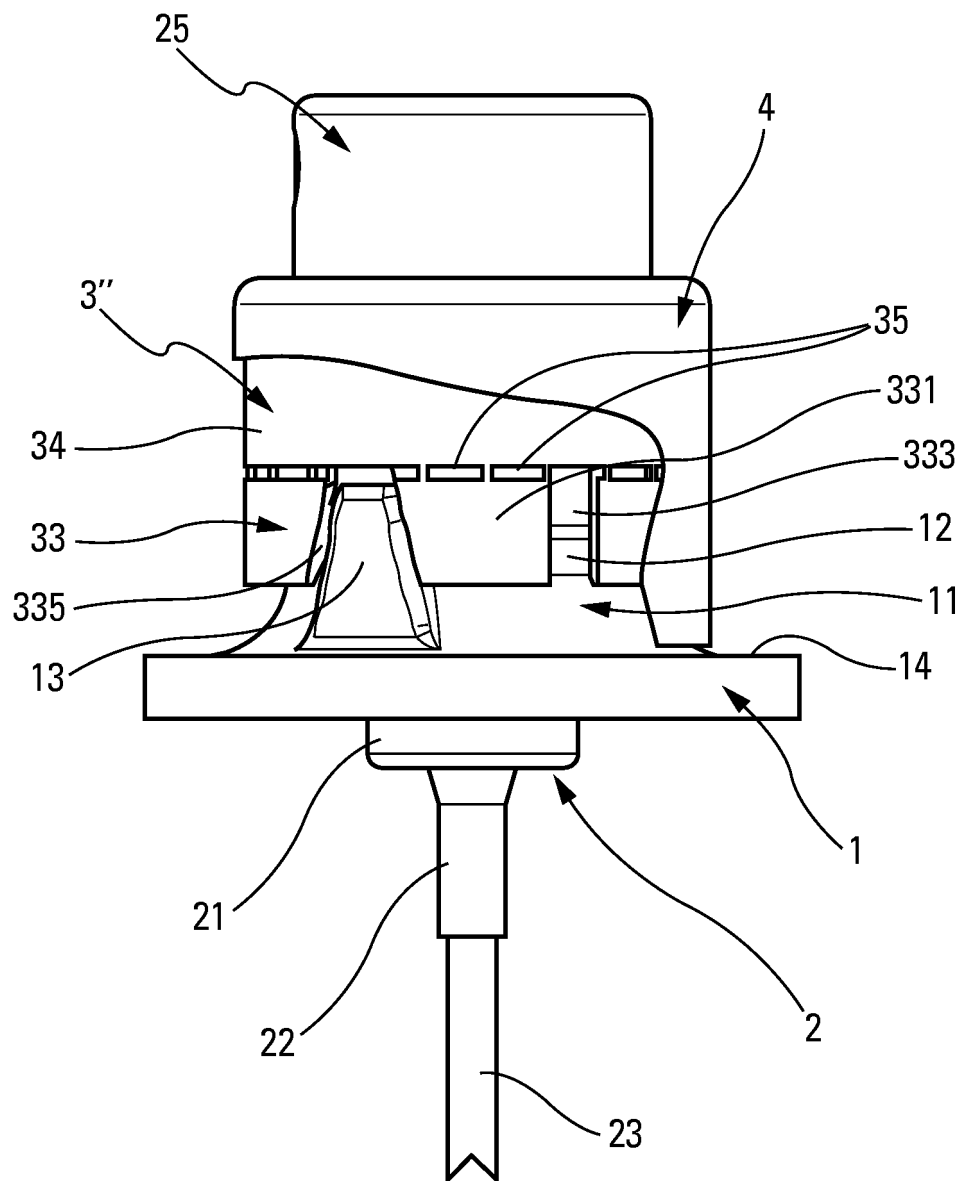


Fig. 3

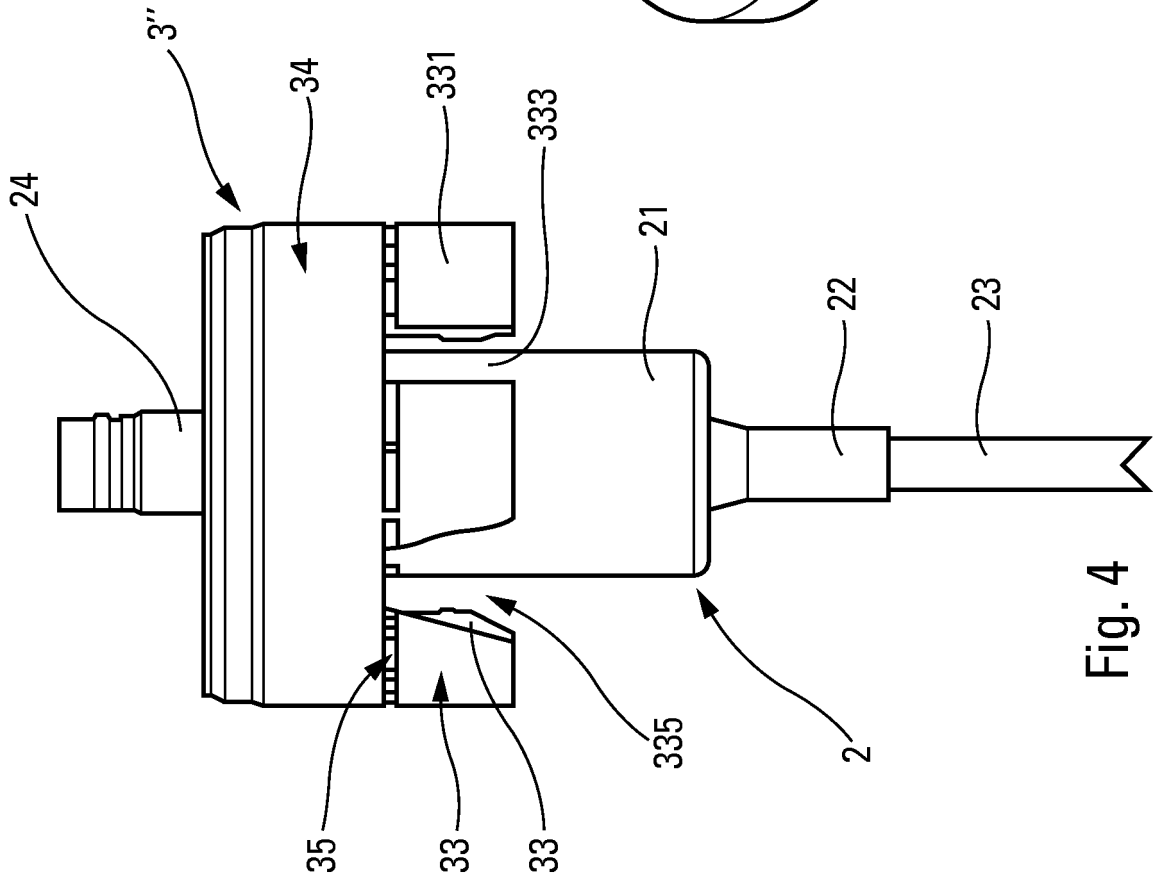


Fig. 4

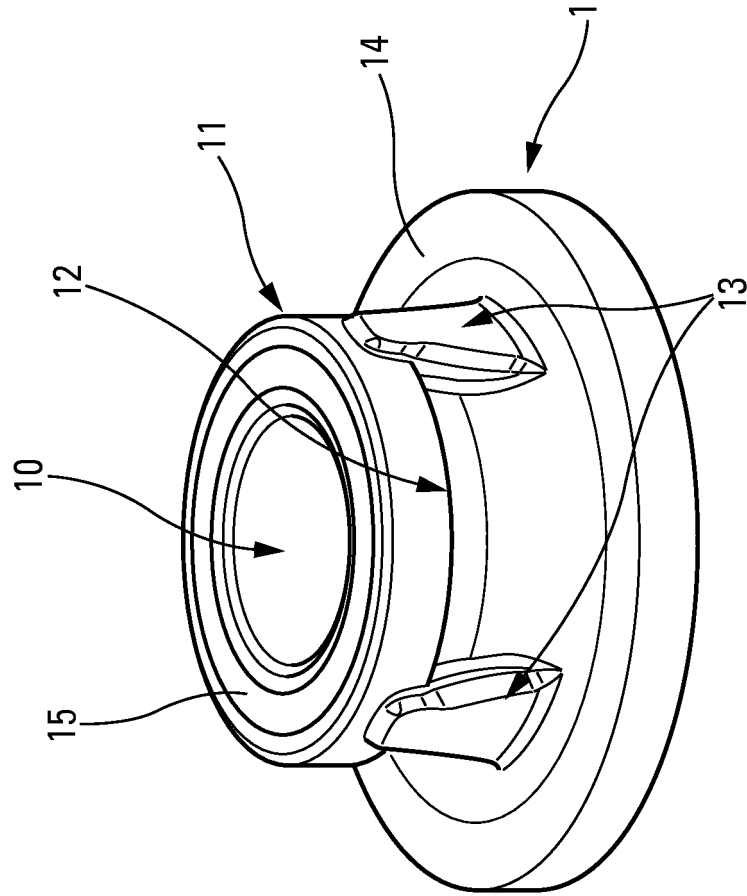


Fig. 5